

CSTB Compétences Expert Construction

RS1825 · RS · Publiée

L'essentiel

Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'échéance	31/12/2021

Certificateur(s)

CERTIVEA · SIRET : 48985798700015

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Expertise assurance construction

Evaluer et reconnaître formellement la compétence nécessaire à l'exercice d'une expertise construction

COMPÉTENCES ATTESTÉES

L'expert construction est une personne physique dont les compétences techniques, l'expérience et la pratique régulière de l'expertise lui permettent dans le cadre de la mission qui lui est confiée :

- de constater les désordres qui affectent une construction
- d'en établir un diagnostic précis et de détecter de façon pertinente les anomalies, insuffisances et désordres potentiels
- de définir le cas échéant les mesures conservatoires qui s'imposent
- de déterminer les origines et les causes techniques des désordres
- de définir et d'évaluer les modes de remise en état ou de réparation les plus appropriés
- de décrire les circonstances et les éléments techniques et contractuels qui sont à l'origine des désordres et d'analyser les éventuelles responsabilités engagées

L'expert construction généraliste doit posséder une connaissance approfondie des procédés de construction concernant les éléments de structure et les équipements techniques, les matériaux couramment utilisés, et les méthodes de mise en œuvre auxquelles ont recours habituellement les constructeurs.

Cette connaissance doit lui permettre, en cas de dysfonctionnement notamment, de reconstituer le ou les processus qui par leur enchaînement, ont conduit à la dégradation, à l'insuffisance de performance, ou au désordre, en identifiant les phases critiques.

Par son expérience professionnelle, l'expert doit être capable ensuite d'indiquer quels sont les modes de réparation les plus appropriés et d'en faire l'évaluation.

Au cours de ses opérations d'expertise, il sollicite les parties susceptibles d'être concernées par l'expertise et respecte le principe du contradictoire. Il peut s'adjoindre s'il le juge nécessaire, le concours de toute personne ou organisme ayant une compétence complémentaire à la sienne.

L'examen de certification a pour objet :

- de reconnaître les connaissances, les compétences professionnelles et les aptitudes de l'expert
- de confirmer qu'il peut conduire avec efficacité les investigations de toute nature susceptibles de lui permettre de répondre aux objectifs de sa mission. La connaissance de la pathologie de la construction constitue l'un des points forts sur lesquels l'expert devra pouvoir apporter la preuve de son expérience professionnelle.

Les épreuves auxquelles il est soumis, au cours de l'examen doivent attester en particulier qu'il peut donner de son analyse un compte rendu fidèle et objectif et qu'il est capable de convaincre ses interlocuteurs du bienfondé de ses conclusions au regard des règles requises.

Voies d'accès

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

1. Formation initiale Le candidat doit justifier un diplôme de 3ème cycle (bac+5), reconnu par l'état français délivré pour une spécialité construction :
2. Expérience professionnelle hors cadre expertise : le candidat doit justifier d'une expérience professionnelle, de caractère technique, d'au moins 5 ans, en qualité de constructeur au sens de l'article 1792 et suivants du Code Civil, dont une partie sur chantier, au titre de la maîtrise d'œuvre, de la direction ou du contrôle des travaux.
3. Expérience professionnelle expertise : le candidat doit justifier d'une d'une pratique régulière de l'expertise construction tel que définie à l'article 1.1.1. des Exigences Particulières du règlement de certification, l'ayant conduit à effectuer, personnellement, à la date de signature de sa demande d'inscription, un minimum de 30 expertises construction, dont 20 expertises dans le cadre de la loi du 4 janvier 1978, au cours des deux dernières années.

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 31/12/2021

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<http://www.certivea.fr/certifications/certification-cstb-competence-expert-construction>

: accès au règlement complet de certification

<http://www.cfec-experts.fr>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/1825/>